



LIBRE PENSEE

Indre-et-Loire

<https://lp37.over-blog.com/>

6 octobre 2026

Communauté de l'Emmanuel,

communauté religieuse catholique

Terre de Promesse...

**ou comment se faire financer par des fonds publics
(notamment départementaux et régionaux)**

Chantier d'insertion : "appui à l'insertion par l'activité économique" du Contrat Régional de Solidarité territoriale, ce qui permet de se faire financer une partie de la main-d'œuvre.

Terre de Promesse a perçu 17.089€ en 2025 des crédits du Conseil départemental et 19.182€ en 2026 (données fournies par le pôle « Insertion, emploi et protection des plus vulnérables »).

Subvention à hauteur de 15.975€, soit 40% du montant des travaux pour la construction d'un hangar agricole.

Tout est bon !

Terre de Promesse, c'est quoi ?

Cette association, créée le 15 août 2020, est déclarée. Mais on ne trouve pas l'annonce de sa création dans le Journal Officiel des Associations (JOAFE)... Elle n'est pas reconnue d'utilité publique et ne semble pas assujettie aux impôts commerciaux. Son domaine d'activité est : culture de légumes, de melons, de racines et tubercules. En 2023, elle comptait 10 à 19 salariés, qui travaillaient sur un terrain de 2,5 hectares. Ce terrain appartient à des propriétaires privés qui le mettent gracieusement à la disposition de l'association.

Terre de Promesse est une œuvre de la communauté religieuse de l'Emmanuel, dédiée au maraîchage biologique et à l'insertion professionnelle.

La subvention de 15.875€ pour Terre de Promesse

Le 22 juin 2026, la communauté de communes Touraine-Val de Vienne ainsi que le syndicat de pays du Chinonais ont donné un avis favorable pour financer la demande de subvention régionale (36 voix pour, 9 voix contre, 6 abstentions).

Subvention de 15.975€ (40%) pour financer la construction d'un hangar agricole de stockage et d'entretien de matériel. Montant des travaux : 39.937€.

En clair : ce sont donc des fonds publics qui financent la construction d'un hangar pour Terre de Promesse, créée par la communauté catholique de l'Emmanuel ! Communauté déjà impliquée dans les affaires immobilières avec "Monasphère" dont les liens avec le milliardaire d'extrême-droite Stérin sont connus.

Cette subvention est contraire à l'article II de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qui interdit toute subvention publique à un culte.

Le Conseil régional de la région Centre-Val de Loire ne doit pas verser cette subvention.

Pas de financement public direct ou indirect d'un culte !

Pour toute correspondance :

LIBRE PENSEE 37 chez M. Alain JOUANNET, 12 rue André Gide, 37300 Joué-lès-Tours

Je suis intéressé(e) par les positions et le combat de la Libre Pensée

Nom, prénom :

Adresse :

Email, téléphone :